

## PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

QUESTION DE L'ORATEUR.

Vendredi, 4 juin 1846.

L'hon. M. Baldwin ouvrit la séance en demandant qu'il lui fût permis d'adresser quelques questions à l'hon. M. Daly, au greffier en chancellerie, et à sir Allan MacNab, au sujet des warrants émanés pendant la vacance du parlement pour les writs d'élection. Il fit d'abord motion que l'hon. M. Daly fut interrogé de sa place sur les affaires en question.

M. Viger s'opposa à cette motion, tant qu'on ne lui montrerait pas quelque précédent dans l'histoire parlementaire qui pût l'autoriser à cette démarche. Malgré sa longue expérience, il n'a eu connaissance d'aucun procédé de cette sorte, il ne pensait pas qu'il n'y eût jamais eu dans le parlement anglais une proposition aussi extraordinaire. Il était fortement d'opinion que personne n'avait droit d'interroger dans cette chambre un ministre de la couronne.

M. Lafontaine fit remarquer à M. Viger qu'il se mettait en contradiction avec ses opinions de l'autre jour. A la séance précédente on avait prétendu que l'affaire devait être réservée à un comité spécial qui aurait eu le pouvoir de s'enquérir des faits, et d'amener devant lui personnes, papiers et records. Les ministres mêmes de la couronne auraient subi un interrogatoire devant ce comité. Or, la chambre avait décidé qu'au lieu de réserver l'affaire à un comité spécial, elle la prendrait elle-même en considération; elle devait donc avoir tous les pouvoirs de ce comité, et pouvait par conséquent s'adresser aux ministres de la couronne pour en obtenir des informations. D'ailleurs, l'hon. M. Daly ne devait pas être interrogé comme ministre, mais comme membre de la chambre.

M. Viger répliqua avec force qu'il était prêt à abandonner sa position, si on voulait seulement lui citer un seul précédent d'une démarche aussi extraordinaire.

M. Baldwin se rendit au désir de M. Viger en lui citant le cas récent de Hansard, dans le parlement impérial, où l'on prit les dispositions des ministres à la barre de la chambre. M. Baldwin lut, le livre en main, plusieurs passages des témoignages en question.

M. Aylwin fit remarquer qu'il s'agissait de témoins nécessaires, que comme il n'y avait aucun moyen de s'inscrire en faux, il fallait savoir des ministres eux-mêmes si les documents que l'on avait soumis à cette chambre étaient bien ceux qu'ils avaient signés. Il ne s'occuperait pas de citer de nouveaux précédents, puis qu'on en avait déjà cités, mais il voulait demander, lui aussi, à l'hon. membre pour les Trois-Rivières, si dans sa longue carrière parlementaire, il avait été témoin d'un cas aussi extraordinaire que le cas actuel, d'un cas où deux membres de la chambre se soient permis de faire émaner un writ pour une élection, lorsque le siège de l'orateur n'avait pas été déclaré vacant, et pendant qu'il résidait dans le pays?

M. Cayley pensait que la chambre avait décidé à sa dernière séance que tous les papiers qui avaient rapport à cette affaire seraient mis sur la table. Il semblait maintenant que l'on voulait les supprimer et questionner l'hon. membre pour Mégantic, et peut-être même l'orateur. Il ne croyait pas que l'on dût permettre à chacun de faire à ces messieurs telles questions qu'il lui plairait. Il faisait donc motion en amendement que l'hon. M. Daly fût prié de mettre devant la chambre la correspondance qui avait eu lieu entre lui et l'orateur au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la place d'adjutant-général.

M. Baldwin n'avait aucune objection à ce que cette motion fut reçue avant la sienne. Tout son désir était de connaître la vérité; il ne pouvait croire que les ministres eussent envie de cacher quelque chose. Pour lui il était loin de vouloir pénétrer dans les secrets du cabinet, qu'il considérait comme sacrés, mais il désirait obtenir sur l'affaire qui était devant la chambre les plus amples explications possibles.

M. Christie dit que l'on avait d'abord demandé les documents, mais si ces documents produits ne donnaient point des informations satisfaisantes il ne voyait aucun inconvénient à laisser poser des questions pour faire connaître la vérité.

M. Duggan et le col. Prince s'exprimèrent de la même manière, et les ministres prirent alors le parti de se conformer à la décision de la majorité. Les papiers furent donc déposés sur la table et lus comme suit:

Dundurn, 25 juin 1846.

Mon cher monsieur,

Je me suis assuré que le major Kenneth Cameron, ci-devant du 76<sup>e</sup> régiment, acceptera la nomination de député adjutant-général pour le Canada Ouest, et ce sera une excellente nomination. Ce point réglé, le plutôt nous seront gazetés, le mieux ce sera. Son Excellence pourra peut-être regarder le 1<sup>er</sup> juillet, comme un jour convenable, comme il termine un quartier. Il n'y a pas de temps à perdre à envoyer le writ pour Hamilton.

Tout à vous,

(Signé),

ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. Daly,  
Secrétaire,

3 juillet, 1846.

Mon cher sir Allan,

Il m'a été impossible de répondre plutôt à votre lettre particulière du 25 expiré, attendu qu'il n'avait encore été pris de détermination définitive à l'égard de la nomination du député-adjutant-général pour le Haut-Canada. Après la plus mûre considération avec les membres de son conseil, le gouverneur-général en est venu à la conclusion qu'il est plus à propos de nommer le colonel D. McDonald, qu'aucun autre, et en conséquence il a ordonné l'émanation immédiate de sa commission.

Le Dr. Taché est nommé, et il est maintenant ici, et votre nomination, ainsi que celles de vos députés, paraîtra dans la prochaine Gazette Officielle.

Son Excellence désire que je dise qu'elle éprouve beaucoup de regret si de cette affaire, il résulte quelque désappointement pour le colonel Cameron, attendu que ce sont des circonstances dont il n'était plus le maître qui l'ont détourné de sa première intention, mais qui ne touchent en rien au caractère personnel élevé du colonel Cameron.

J'espère que nous ne tarderons pas à vous voir ici.

Tout à vous,

(Signé),

D. DALY.

Sir Allan N. MacNab,  
Orateur, etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 4 juillet 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous transmettre avec la présente une commission vous nommant Adjudant-Général de la Milice du Canada.

L'honoraire est de £2; vous voudrez bien en faire la remise.

J'ai etc.

(Signé),

D. DALY.

Sir Allan N. MacNab,  
Hamilton.

Hamilton, 7 juillet, 1846.

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant (au bureau de la poste d'où je vous écris) votre lettre du 3 courant, en réponse à la mienne du 25 expiré, accompagnée d'une commission me nommant adjudant-général de la milice du Canada, et m'informant en même temps que le colonel MacDonald est nommé député-adjutant-général. Je vous prie d'en présenter mes remerciements à Son Excellence, mais les circonstances me mettent dans la nécessité de refuser cette nomination, et de renvoyer la commission, — et par la malle de demain j'écrirai à Sa Seigneurie plus au long sur ce sujet.

J'ai etc.,

(Signé),

ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. Daly,  
etc., etc., etc.

Dundurn, 8 juillet, 1846.

Mylord,

Votre Seigneurie aura sans doute été informée par M. le secrétaire Daly du renvoi que j'ai fait de la commission me nommant adjudant-général de milice, et j'ai maintenant l'honneur d'expliquer plus amplement à Votre Excellence ce qui m'a forcé d'adopter cette démarche. D'abord je dois à Votre Seigneurie d'exprimer mes meilleurs remerciements pour l'honneur qu'on me destinait, et pour la courtoisie que j'ai toujours rencontrée de la part de Votre Excellence, et je me flatte que je n'attribuerai pas en aucun degré mon prompt renvoi de la commission à un manque dans le haut respect qui vous est dû et que j'entreprendrais pour Votre Seigneurie.

Dans les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence au sujet de la milice, et de ma nomination au poste d'adjutant-général, c'était mon désir et je me suis efforcé de pénétrer Votre Excellence du désir sincère que j'entretenais d'avoir un bon support dans les officiers subordonnés du département.

C'était parce que je considère la tâche de réorganiser la milice, et de mettre à exécution avec effet les désirs sincères et les vues étendues de Votre Seigneurie sur ce sujet, et de surveiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la milice dans l'étendue de cette vaste province, comme une entreprise difficile et importante, et une tâche à laquelle je ne me croyais pas égal sans l'aide d'assistants capables et effectifs.

Quoique sans expérience militaire, je considère le Dr. Taché tout à fait éligible pour la charge de député-adjutant-général, plus spécialement dans la vue de la population du Bas-Canada, et je me suis exprimé dans ce sens à Votre Excellence, mais comme il n'appartenait pas à l'armée (civilien), je jugeai qu'il était d'autant plus désirable